

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT
BIARS - BRETENOUX

Référence à
rappeler

N° du contrat : 00402
Occupant : M OU Mme DIDIERE JEAN PAUL OU CHRISTINE

Adresse du
lieu desservi :

20 Avenue DE LA REPUBLIQUE
SALON DE COIFFURE
46130 BIARS-SUR-CERE

SGC DE SAINT CERE
4 PLACE BOURSEUL
46400 SAINT CERE

SIRET : 25460004200017

Bureau ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 12h30 et de 13h15 à 17h30
Fermé le JEUDI APRES-MIDI

Tél : 05-65-39-74-33
Fax : 05-65-10-90-29
E-mail : mairiebiars@wanadoo.fr

5885-000243-0001-2

M OU MME DIDIERE JEAN PAUL OU
CHRISTINE
20 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
SALON DE COIFFURE
46130 BIARS-SUR-CERE

Facture estimative n° 2025 / 520 du 06/05/2025

Assainissement

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Votre consommation assainissement 41 m³
Prix TTC du litre assaini (hors abonnement) : 0,00147 €

Abonnement
Consommation

Montants
27,50
60,21

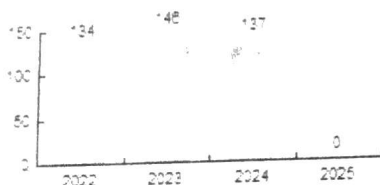
Total de la facture

87,71

Montant total à payer avant le 16/06/2025

87,71 €

Historique de consommation



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

M OU MME DIDIERE JEAN PAUL OU
CHRISTINE
20 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
SALON DE COIFFURE
46130 BIARS SUR CERE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0460240600000000000000052025
ICS : FR79ZZ538781
Référence : 4 CH 25 0000000000000520 E 105 44 Montant : 87,71 €
Créancier : SIVU ASST BIARS-BREtenoux

CENTRE D ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

060110500259 DIDIERE JEAN PAUL

941133000175 960500000000000005200460244999706

8771

Point de consommation
2594

N° série compteur	Estimé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
36856	06/05/2025					41
Consommation totale estimée (30% de la consommation précédente)						41

Détail de votre facture

Consommation facturée (m3)							41
Tarif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC		
Forfait abonnement			75,43	7,54	82,97		
Consommation 2025		25,00000	25,00	2,50 (10%)	27,50		
2025	41 m3	1,23000	50,43	5,04 (10%)	55,47		
Organismes publics							
Performance des systèmes d'assainissement collectif (agence de l'eau)	2025		4,31	0,43	4,74		
	41 m3	0,10500	4,31	0,43 (10%)	4,74		
Total de votre facture			79,74	7,97	87,71		
Montant total à payer			79,74	7,97	87,71		

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 86-824 du 19 août 1986, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (Art. L. 1617-5 du Code des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant le Tribunal Judiciaire ou le Tribunal Administratif compétent selon la nature de la créance. Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la Loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du Tribunal de Grande Instance.

RENSEIGNEMENTS : si vous vous interrogez sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues, ou encore, si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous au Syndicat intercommunal d'Assainissement Biars / Bretenoux.

DIFFICULTES DE PAIEMENT : en cas de difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni de justificatifs de votre situation, au comptable du Trésor Public chargé du recouvrement :

Centre des Finances Publiques de Saint-Céré
4 Place Bourseul
46400 SAINT-CERE
Tél : 05.65. 38.17.78

MOYENS DE PAIEMENT A VOTRE DISPOSITION

Par TIP SEPA : Datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document.

Par Chèque : à l'ordre du TRESOR PUBLIC, accompagné du volet TIP non signé et non agrafé, sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP.

Par CARTE BANCAIRE : au guichet de la Trésorerie de Saint-Céré, muni de votre facture.

En NUMERAIRE : dans la limite de 300 euros ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximité>).

Par VIREMENT BANCAIRE : sur le compte du comptable chargé du recouvrement en indiquant les références de votre facture.

IBAN : FR64 3000 1002 46E4 6200 0000 073 BIC : BDFEFRPPCCT